

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF346

présenté par
M. Bataille, rapporteur

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	0	0
Vie politique	680 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	680 000
TOTAUX	680 000	680 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement entend allouer 680 000 euros en AE et en CP à l'action 02 *Organisation des élections* du programme 232 *Vie politique* à partir de l'action 01 *État-major et services centraux* du programme 216 *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur*.

Les élections provinciales en Nouvelle-Calédonie, qui permettent d'élire les membres du Congrès et des assemblées de province auraient normalement dû se tenir se tenir en mai 2024. La loi organique du 15 avril 2024 a reporté une première fois au mois de décembre 2024 ces scrutins. Puis la loi organique du 15 novembre 2024 l'a reporté une deuxième fois à novembre 2025. Une proposition organique visant à un troisième report avant le 18 juin 2026 vient d'être adopté par le Parlement.

Dans ce contexte, le rapporteur spécial propose d'augmenter les crédits destinés à l'organisation des élections afin de couvrir les dépenses liées à ces élections. Son montant a été estimé à partir du coût moyen des élections départementales et régionales (entre 2,99 et 3,17 € par électeur) par rapport au nombre d'inscrits dans cette collectivité (environ 220 000).

Il est précisé que le rapporteur spécial ne souhaite pas réduire les moyens du programme 216 *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur* et serait favorable, en cas d'adoption, à ce que le Gouvernement rétablisse les crédits prélevés afin de respecter les règles de recevabilité financière des amendements.